

Domaine Communal - Rue des Tamaris - Aliénation de terrain à M. VICHET

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville était propriétaire d'une parcelle de terrain située rue des Tamaris, cadastrée section BP n° 120. Diverses parties de ce bien ont été aliénées, notamment pour y réaliser des logements sociaux.

Aujourd'hui la Ville de Besançon possède encore une petite surface de terrain. M. VICHET, propriétaire de la parcelle jouxtant la propriété de la Ville, a sollicité l'aliénation d'une bande de 1 m de largeur au droit de sa propriété. Un accord est intervenu entre la Ville et M. VICHET pour la cession de 40 m² au prix de 160 F/m², soit 6 400 F.

Les frais d'acte seront à la charge de M. VICHET.

La Commission d'Urbanisme a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil Municipal est invité :

- à autoriser l'aliénation d'une parcelle de terrain de 0 a 40 à M. VICHET, dans les conditions définies ci-dessus

- à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir

- à encaisser la recette de 6 400 F au chapitre 922.210.00501.30100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions sus-énoncées.